

Evaluation Professionnelle Mobilité Interne

Valider ou invalider une décision de promotion ou mobilité interne afin de garantir sa réussite

 **10 h**

 ☒ présentiel ☒ distanciel

 **1200€** (exo TVA)

Objectifs :

L'évaluation professionnelle a pour objectif de favoriser la démarche de mobilité interne dans une logique gagnant-gagnant en suscitant l'implication du salarié. Elle permet **d'objectiver une décision de promotion interne, de mutation, ou de changement** de poste ou de fonction.

Entretien préalable gratuit sans engagement.

Démarche :

Mesurer l'adéquation poste-individu ou fonction-individu, en tenant compte des aspirations et motivations personnelles du collaborateur, dans l'environnement de l'entreprise. A ce titre, une analyse des motivations et des aptitudes du collaborateur est réalisée en rapprochement avec la fonction visée.

Méthodologie du Cabinet Kohesion :

Entretiens avec une Consultante spécialisée en Gestion Stratégique des Ressources Humaines et passage de tests par une Consultante spécialisée en Psychologie du Travail.

Support de travail structuré.

Outils d'analyse de personnalité.

Rédaction d'un rapport avec appréciation et préconisations de Kohesion.

Remise d'un rapport de synthèse écrit et commenté à l'employeur.



Dates à fixer conjointement



Tout collaborateur concerné par un changement dans l'entreprise



Consultantes spécialisées en Ressources Humaines et Psychologue du Travail



Pas de prérequis

Programme

Déroulement

Etape 1 :

Transmission par l'entreprise du contexte de l'évaluation et des éléments nécessaires à celle-ci (descriptif de fonction et/ou de poste, environnement du poste, besoins en compétences, conditions d'exercices de la fonction, dossier du salarié, attentes de l'entreprise...).

Etape 2 :

Entretien individuel, passage des tests, analyse des compétences au regard de la fonction visée.

Etape 3 :

Entretien individuel, restitution des tests de personnalité et du résultat de l'évaluation, définition éventuelle d'un plan d'action ou d'accompagnement.

Etape 4 :

Rédaction d'un rapport de synthèse remis à l'employeur et commenté.